

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE**

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 9

Nbre de pouvoirs : 2

Date de convocation : 14/04/2011

Date d'affichage : 14/04/2011

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 avril 2011

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, MM. PERROCHAUD, LAFFARGUE, LAVIE, adjoints, MM. BOURGOING, CROUTXE, GODIN, Mmes PUCHEU, GUILHEM-BOUHABEN
Absents excusés : Mmes MARTINEZ Josiane (pouvoir LAVIE Gilbert), BORDIER Olivier (pouvoirs LAFFARGUE Jean-Louis),
Secrétaire de séance : Mme GUILHEM BOUHABEN
Secrétaire auxiliaire adjointe : Mme GARCES, secrétaire de mairie.

N° 2011/04/18-001 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 20 10

Le conseil municipal, sous la présidence de M. PERROCHAUD, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	828 681,00 €
	Réalisé :	313 189,95 €
	Reste à réaliser :	487 210,00 €
Recettes	Prévus :	828 681,00 €
	Réalisé :	236 793,75 €
	Reste à réaliser :	542 641,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	171 992,00 €
	Réalisé :	121 257,51 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	171 992,00 €
	Réalisé :	177 544,23 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 76 396,20 €
Fonctionnement :	56 286,72 €
Résultat global :	- 20 109,48 €

Résultat cumulé

Investissement :	- 20 965,20 €
Fonctionnement :	56 286,72 €
Résultat global :	- 35 321,52 €

N° 2011/04/18-002 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le compte de gestion 2010 de la commune de Cardesse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées.

N° 2011/04/18-003 : AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	22 275,98 €
- un excédent reporté de :	34 010,74 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	56 286,72 €
- un déficit d'investissement de :	76 396,20 €
- un excédent des restes à réaliser de :	55 431,00 €
Soit un besoin de financement de :	20 965,20 €

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCÉDENT	56 286,72 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	20 965,20 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	35 321,52 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	76 396,20 €

N° 2011/04/18-004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2011 :

Investissement

Dépenses :	152 098,00 €
Recettes :	96 667,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	176 407,00 €
Recettes :	176 407,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	639 308,00 (dont 487 210,00 de RAR)
Recettes :	639 308,00 (dont 542 641,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	176 407,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	176 407,00 (dont 0,00 de RAR)

N° 2011/04/18-005 : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2010

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **39 833 €**
 - **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

TAXES	TAUX 2010	TAUX 2011	BASES 2011	PRODUITS 2011
Taxe d'habitation	9.75 %	9.95 %	231.500	23.034
Foncier bâti	5.75 %	5.87 %	152.800	8.969
Foncier non bâti	47.96 %	48.94 %	16.000	7.830
TOTAL				39.833

N° 2011/04/18-006 – SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le conseil municipal, sous la présidence de Christophe PERROCHAUD, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 du service assainissement de la commune de Cardesse et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	6 793,00 €
	Réalisé :	2 798,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	6 793,00 €
	Réalisé :	6 793,40 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	37 798,00 €
	Réalisé :	5 425,73 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	37 798,00 €
	Réalisé :	35 028,35 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	3 994,52 €
Fonctionnement :	29 602,62 €
Résultat global :	33 597,14 €

N° 2011/04/18-007 – SERVICE ASSAINISSEMENT : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le compte de gestion 2010 du service assainissement de la commune de Cardesse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées.

N° 2011/04/18-008 – SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2010

L'assemblée délibérante, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 159,59 €
- un excédent reporté de :	27 443,03 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 602,62 €
- un excédent d'investissement de :	3 994,52 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	3 994,52 €

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCÉDENT	29 602,62 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	29 602,62 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	3 994,52 €

N° 2011/04/18-009 - SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2011 :

Investissement

Dépenses :	5 207,00 €
Recettes :	5 207,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	37 458,00 €
Recettes :	37 458,00 €

N° 2011/04/18-010 – PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE – TAUX DE PROMOTION

Madame le Maire rappelle que les conditions d'ancienneté et, le cas échéant, d'examen professionnel à remplir par les fonctionnaires pour avancer de grade font l'objet d'une réglementation nationale qui ne peut pas être modifiée localement. Par contre, la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale donne compétence au Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, pour fixer, pour chaque grade, le taux de promotion, c'est-à-dire le nombre de grades d'avancement qui pourront être créés dans la collectivité. Ce taux de promotion sera appliqué au nombre de fonctionnaires promouvables chaque année dans chaque grade pour déterminer le nombre d'avancements de grade possibles.

Compte tenu de l'effectif des fonctionnaires employés par la commune, Madame le Maire propose de retenir un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Le choix des fonctionnaires qui sont promus est ensuite effectué par le Maire parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions d'ancienneté et dans la limite du nombre de grades d'avancement décidés par le Conseil Municipal. L'avancement de grade n'est donc pas automatique. Il est précédé de l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Les critères de choix intégreront, au-delà de l'ancienneté, la valeur professionnelle et l'expérience professionnelle, comme le prévoit la loi. L'appréciation sera effectuée à partir des éléments d'évaluation et de notation annuels, des efforts de formation, de l'implication professionnelle.

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

- adjoint technique de 1^{ère} classe : 100%
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 100 %
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 100 %. Cependant, la création de ce grade devra correspondre à un poste de travail nécessitant une qualification professionnelle particulière ou impliquant des responsabilités ou bien comporter des fonctions d'encadrement d'autres agents.

Cadre d'emplois des rédacteurs :

- rédacteur principal : 100%
- rédacteur chef : 100%.

Le Conseil Municipal, après avis de principe du Comité Technique Paritaire émis le 6 juillet 2007, adopte, à l'unanimité, les taux de promotion par grade et les critères de choix proposés par le Maire.

N° 2011/04/18-011 – PERSONNEL : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de transformer un emploi de rédacteur en un emploi de rédacteur principal pour tenir compte des besoins du service et pour permettre les évolutions de carrière.

Cette mesure pourrait prendre effet au 1^{er} juin 2011.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de transformer un emploi de rédacteur en un emploi de rédacteur principal à temps non complet à compter du 1^{er} juin 2011,
- **CONFIRME** que le temps hebdomadaire moyen de travail est fixé à 11 heures,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2011

DIVERS :

- Travaux Mairie-Ecole-Logement : Madame le Maire indique que les travaux sont bien avancés.
- Contentieux logement ancien presbytère : Madame le Maire indique que la commune est toujours en attente d'un accord entre les différentes parties.
- Madame le Maire indique que des arbres situés sur le domaine public et menaçant des habitations ont été abattus. Elle informe le conseil que certains riverains se sont plaints de ses abattages.

Le Maire,
Bernadette PUYO